

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
(MAEP)

Recueil de Fiches et de Conseils Techniques sur la Production Halieutique

Ces normes ne sauraient être considérées comme des valeurs absolues mais des ordres de grandeur qui permettent de faire des estimations qui se rapprochent des conditions réelles. Elles peuvent, de ce fait, varier selon les conditions du milieu, les espèces élevées et les types d'intrants utilisés.

Thème :

**Différentes Etapes de
Construction d'un Etang**

Différentes Etapes de Construction d'un Etang

Il est conseillé de respecter rigoureusement cet ordre aux fins d'obtenir des étangs convenables et productifs.

- a) **Nettoyage du site** : Il consiste à dégager le terrain des souches d'arbres, le désherber, le nettoyer proprement et le débarrasser des pierres et autres éléments encombrants ;
- b) **Piquetage de l'étang** : Opération qui permet de matérialiser à l'aide des piquets l'emplacement du futur étang et de ses annexes ;

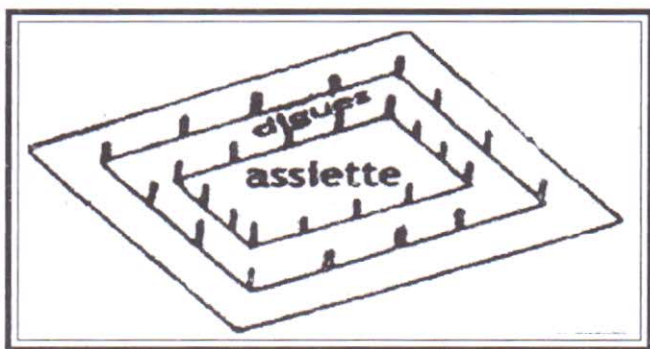


Figure (1)
Piquetage d'un Etang

- c) **Décapage de la terre arable** : Le décapage consiste à rassembler la terre arable qui se trouve sur l'aire d'installation de l'étang pour l'utiliser plus tard dans la fertilisation de l'étang et pour son épandage sur les digues car elle contient beaucoup d'éléments nutritifs ;
- d) **Construction de l'assiette ou fond de l'étang** : l'assiette de l'étang est creusée avec une légère pente pour faciliter la vidange de l'étang ;
- e) **Mise en place des digues** : Les digues sont construites en tenant compte de la largeur au sommet, la hauteur, la largeur à la base et la pente des côtés. Il ne faut jamais planter des arbres sur les digues car les racines provoquent des fissures dans les digues et accélèrent leur dégradation. Eviter de laisser dans les digues des matières organiques dont la décomposition pourrait y laisser des creux. De même, il faut éviter de sarcler les digues, il faut plutôt y faucher les mauvaises herbes ;

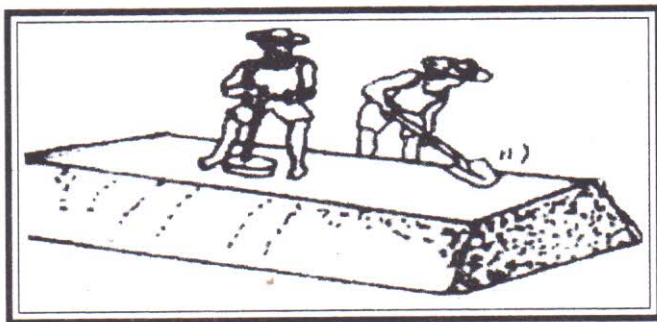


Figure (2)
Compactage d'une digue

- f) **Engazonnement** de la digue pour empêcher l'érosion ;
- g) **Mise en place du système de trop plein** : nécessaire pour les étangs qui ne possèdent pas de moine ;

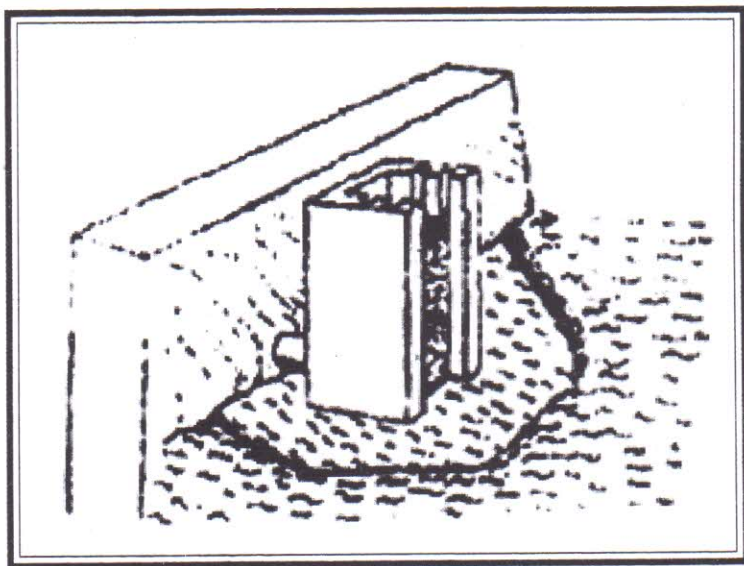


Figure (3)

- h) **Construction du canal d'amenée d'eau ou du système d'alimentation en eau** (cas des étangs vidangeables) ;
- i) **Mise en place du système ou de l'appareil de vidange** (cas des étangs vidangeables): Ce sont des moines en bois, en béton ou tuyaux ;

- j) **Construction de pêcherie** (cas des étangs vidangeables): ce sont de petites installations qui permettent de faciliter la pêche ;

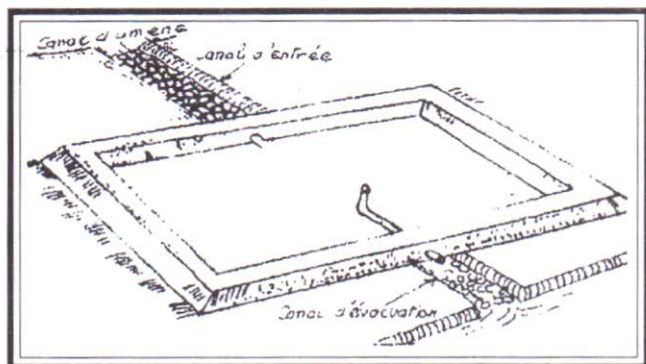


Figure (4)

- k) **Mise en place du système (canal) d'évacuation d'eau** (cas des étangs vidangeables) pour drainer les eaux usées.

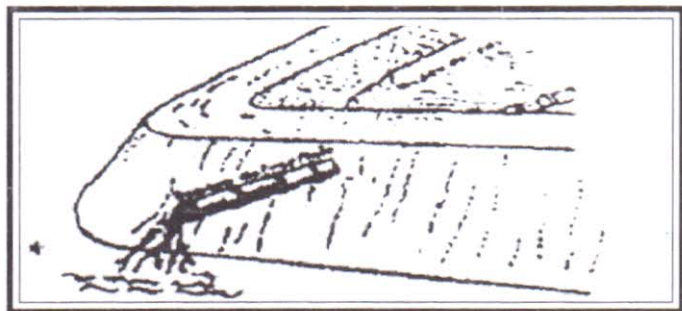


Figure (5)

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE LA
MICRO-FINANCE DE L'EMPLOI
DES JEUNES ET DES FEMMES
(MMFEJF)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PÊCHE
(MAEP)

CELLULE FOCALE PNDCC MAEP

DIRECTION DU CONSEIL
AGRICOLE ET DE LA FORMATION
OPERATIONNELLE

DIRECTION
DES PECHEES

Réalisé par l'E^T CBAE : Tél : 21 30 43 33 / 95 96 48 11
avec l'Appui des E^{TS} PROMO 2A2 Cel: 90 93 10 16 / 97 60 65 56

Remerciement : Nous remercions Dr. Ir. Guy A. MENSAN pour la lecture du manuscrit

Dépôt Légal : N° 4166 du 12 Juin 2009, 2^{ème} trimestre, Bibliothèque Nationale (BN) du Bénin
ISBN 978 - 99919 - 306-2-6